

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 238

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 27

A la fin de cet article, substituer au mot :

« à celles »,

les mots :

« aux installations ».

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.